



PRATIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE



CASCADES INC. (« CASCADES » OU « LA SOCIÉTÉ »)

EN VIGUEUR À COMPTER DE SEPTEMBRE 2013
MODIFICATIONS APPORTÉES EN MARS 2017

POURQUOI UNE PRATIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE?

Le développement durable est une approche qui cadre directement avec les valeurs de la Société et avec celles de ses fondateurs. Depuis 2009, l'entreprise a structuré sa démarche de développement durable dans un plan qui en précise les différents axes d'intervention, l'un d'entre eux portant sur l'approvisionnement responsable.

L'objectif de cette pratique est de permettre à Cascades de travailler avec des fournisseurs qui partagent les mêmes valeurs qu'elle en ce qui concerne le respect de l'environnement, le respect des travailleurs et de la communauté, la responsabilité de ses produits et services et la transparence de sa gouvernance.

CHAMP D'APPLICATION

La pratique porte sur les catégories d'approvisionnement suivantes : fibres (vierges et recyclées), énergie, produits chimiques et autres biens et services.

Elle s'applique à tous les fournisseurs avec qui des ententes contractuelles sont conclues.

Elle concerne tous les services corporatifs de Cascades impliqués dans les processus d'approvisionnement.

PRINCIPES D'APPROVISIONNEMENT

Cascades a établi huit principes généraux qui définissent sa vision d'un approvisionnement responsable et qui forment la base de ses attentes à l'égard de l'ensemble de ses fournisseurs :

- 1- la responsabilité de l'entreprise envers ses produits;
- 2- le respect de l'environnement par la préservation de la biodiversité, la réduction de la consommation d'eau et d'énergie et des émissions atmosphériques, et la mise en œuvre de programme(s) de récupération et recyclage;
- 3- le respect des employés par l'implantation de conditions de travail adéquates;
- 4- le maintien de la pérennité économique de l'entreprise;
- 5- la transparence de sa gouvernance et de ses communications;
- 6- la vérification de sa chaîne d'approvisionnement;
- 7- la conformité à la législation sociale, environnementale et économique en vigueur;
- 8- le respect d'une pratique éthique des affaires.



En plus de ces principes généraux, Cascades a défini plusieurs principes spécifiques s'appliquant aux achats de fibres, sa principale matière première :

- Cascades continuera à favoriser l'utilisation de fibres recyclées dans la fabrication de ses produits, diminuant ainsi la pression sur les ressources forestières. Une analyse du cycle de vie sanctionnée par l'industrie démontre que l'approvisionnement en fibres recyclées peut réduire la pression globale sur les forêts et sur d'autres ressources naturelles d'importance telles que l'eau, en plus de réduire l'empreinte écologique du papier.
- Cascades continuera de s'approvisionner en fibres vierges provenant de forêts gérées de façon responsable et de dialoguer avec ses fournisseurs afin de comprendre leurs pratiques d'affaires. Cascades s'assurera d'éviter d'acheter des fibres provenant de forêts anciennes ou en danger et d'aires boisées abritant des espèces et des écosystèmes rares ou menacés.

Pour ce faire, une préférence sera donnée aux fournisseurs de fibres certifiés par le Forest Stewardship Council. Cascades reconnaît que c'est actuellement la norme la plus complète sur le marché et qu'elle est en constante évolution, s'adaptant ainsi aux différents contextes socio-économiques dans lesquels elle évolue.

MISE EN ŒUVRE DE LA PRATIQUE

L'application de la pratique se fait par l'évaluation régulière des fournisseurs à l'aide d'un référentiel unique, EcoVadis. Ce référentiel permet d'évaluer le niveau d'adhésion des fournisseurs aux principes de la pratique. Il est par ailleurs personnalisé selon les différentes catégories d'approvisionnement et de fournisseurs.

L'évaluation des fournisseurs se fait sous deux formats, en fonction des catégories d'approvisionnement et de fournisseurs :

- 1- Questionnaire détaillé par le référentiel EcoVadis: les résultats de l'évaluation pour les fournisseurs de produits chimiques et biens et services feront partie de leur évaluation globale. Pour les fournisseurs d'énergie et de fibres vierges, cette évaluation sera utilisée comme une base de dialogue pour une approche d'amélioration continue (cf. Annexe 1)
- 2- Questionnaire simplifié : la qualification obtenue permettra d'évaluer les fournisseurs de fibres recyclées (cf. Annexe 2 et 3)

Cascades privilégie la collaboration plutôt qu'une approche plus coercitive. Dans ce cadre, les fournisseurs ne satisfaisant pas aux attentes de Cascades seront invités à produire et à mettre en œuvre un plan d'action pour s'améliorer et seront de nouveau évalués. Si aucune amélioration ou intérêt pour le développement durable n'est observé chez ces fournisseurs, Cascades se réserve alors le droit de les remplacer par des fournisseurs plus orientés vers le développement durable et qui répondent aux attentes.

ADMINISTRATION DE LA PRATIQUE

La définition et l'application de la pratique sont sous la responsabilité du vice-président, approvisionnement et logistique, et le résultat de la démarche visant l'atteinte des objectifs associés sera présenté annuellement dans le cadre du bilan des résultats en matière de développement durable de Cascades.

La pratique d'approvisionnement responsable sera révisée tous les trois ans, dans une perspective de déploiement progressif auprès de l'ensemble des fournisseurs de Cascades.

Les annexes nommées sont disponibles sur demande.



**PRATIQUE
D'APPROVISIONNEMENT
RESPONSABLE**



RÉCUPÉRATION + PAPIERS + EMBALLAGE [CASCADES.COM](https://www.cascades.com)